



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 6463

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des candidats admis sur liste complémentaire au concours du CAPES. A l'issue des épreuves d'admission des CAPES externes 1997, 320 candidats ont été admis sur liste complémentaire. A ce jour seuls 176 d'entre eux ont été recrutés. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour ces « reçus-collés ».

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM. Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6463

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4023

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4650